



REGLEMENT INTERIEUR ET AUTRES INFORMATIONS « salle hors sac ALPE D'HUEZ »

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser le fonctionnement de la salle hors sac et d'attirer l'attention des usagers sur leur responsabilité dans le cadre de l'utilisation de celle-ci.

Article 1 : Horaires

La salle hors sac est ouverte au public tous les jours de 9h00 à 17h30. Elle est mise gracieusement à disposition dans la limite des places disponibles.

Sa capacité est de 40 personnes au maximum.

Article 2 : Conditions d'utilisation

La salle a pour objet d'accueillir les personnes souhaitant consommer leur déjeuner en un lieu clos et chauffé. Pour ce faire la collectivité met à disposition du public l'équipement nécessaire (tables, bancs, poubelles, micro-ondes). Il est interdit d'en faire un usage privatif. Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés par un adulte.

L'utilisation d'appareils électriques et de barbecue est interdite.

Article 3 : Respect des locaux

Les personnes qui utilisent la salle doivent respecter le matériel mis à disposition et l'utiliser conformément à son usage. Les skis et bâtons doivent être entreposés à l'extérieur.

Le local de la salle hors sac est strictement non-fumeur et interdit aux animaux.

Si la personne qui assure l'entretien de ce lieu constate un comportement anormal, elle pourra demander aux personnes concernées de quitter la salle.

Article 4 : Propreté

Lorsque les personnes ont terminé leur repas, elles doivent déposer leurs détritres dans les poubelles prévues à cet effet.

Article 5 : Vol

La commune d'Huez décline toutes responsabilités en cas de vol, perte ou dégradation de matériel et effets personnels.

Article 6 : Dégradations

Les utilisateurs sont responsables des dégradations qu'ils pourront occasionner à la salle ainsi qu'aux équipements mis à disposition par la commune. Ils devront assurer le remboursement ou la réparation des dégradations et des pertes constatées.

Ils devront informer la commune de tout problème de sécurité dont ils auraient connaissance, tant pour les locaux que pour le matériel mis à disposition.

La commune se réserve le droit de modifier ou de compléter le présent règlement chaque fois qu'il le jugera nécessaire.

Numéros utiles

Office de Tourisme 04 76 11 44 44

Police Municipale 04 76 11 21 09 ou 06 22 26 03 05

Huez, le 19 décembre 2023

Visa Direction

Nous vous souhaitons de passer un moment agréable à l'Alpe d'Huez.

Mairie Huez – Alpe d'Huez

226 route de la Poste – 38750 L'Alpe d'Huez - 33 (0)4 76 11 21 21

info@mairie-alpedhuez.fr - www.alpedhuez-mairie.fr